

LE VILLAGE...

Limeuil



Le mot du Maire

Travaux et réalisations

Les finances

Changement de communauté de communes

Vie associative

Adoptons les comportements qui sauvent

Brèves - Infos

Etat civil



Commune de Limeuil
Bulletin municipal n°3 - Décembre 2016



Le mot du Maire



L'année 2016 s'apprête à tirer sa révérence.

Un été et un automne remarquablement ensoleillés ont permis une saison touristique exceptionnelle avec certainement un record d'affluence de visiteurs .

Comme envisagé lors de notre campagne de 2014, la commune de Limeuil quitte la communauté de communes de Pays Vernois et Terroir de la Truffe pour rejoindre celle de Vallée de l'Homme.

Dans le cadre de la loi NOTRe qui a remodelé le paysage des communautés de communes, l'ancienne communauté de communes disparaît au 1^{er} janvier 2017 en fusionnant avec la communauté d'agglomération de Périgueux. Cette nouvelle entité représente un peu plus de 100 000 habitants alors que celle que nous allons intégrer dépasse légèrement les 15 000 habitants .Ces orientations seront plus proches de nos enjeux touristiques .

Le Grand Périgueux aussi bien que la Vallée de l'Homme perdent les compétences voirie et école-cantine, qui de ce fait sont repris par les communes .Toutefois pour la voirie, la communauté de communes Vallée de l'Homme reprend une partie de nos voies communautaires (environ 7 km sur les 14 km actuels).

La loi NOTRe entraîne également des transferts de compétences.

La compétence assainissement est transférée au 1^{er} janvier 2017 à la Régie Départementale des Eaux de la Dordogne alors que celle concernant le tourisme est reprise par la Communauté de communes de Vallée de l'Homme .

De plus , afin de faire coïncider les arrondissements avec les périmètres des communautés de communes, Mme BAUDOUIN-CLERC, préfète de la Dordogne, rattache notre commune à l'arrondissement de Sarlat à compter du 1^{er} janvier 2017.

De ce fait pourrions -nous imaginer un changement de canton (quitter celui du Périgord Central pour intégrer celui de vallée de l'Homme) et pourquoi ne pas être rattaché à la brigade de gendarmerie du Bugue au lieu de celle de Lalinde actuellement ?

De nouvelles équipes travaillent sur le second volet de l'Agenda 21 et sur le Plan Communal de Sauvegarde qui a été re activé .

La baisse des dotations publiques accordées aux communes entraîne des choix à effectuer dans les actions, les investissements et même dans la gestion courante de notre village.

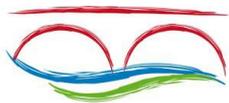
Les modifications du paysage de notre village ont enchanté la plupart de ceux qui sont venus m'en parler; certains avec nostalgie regrettent que l'on change leur cadre de vie mais malheureusement, malgré toute notre bonne volonté, j'ai appris qu'il est difficile de contenter tout le monde !

Le but poursuivi par l'équipe municipale reste de partager le plaisir de vivre ensemble dans une commune dont on poursuit l'aménagement et l'embellissement dans un esprit de développement raisonnable .

Suite au succès du repas communal de décembre 2015 qui avait vu la mise à l'honneur de Yolande Geneste , ce repas aura lieu cette année le samedi 17 décembre au Bois de la Tour et sera l'occasion de fêter sans doute le premier centenaire de la commune, Mr Giovanni Ghirardo .

En cette fin d'année, je garde une pensée pour celles et ceux qui ont subi la maladie, le deuil, pour les personnes âgées dans la solitude. Je leur exprime ma fraternité et ma sympathie.

Je formule des vœux de santé, de paix et de joie pour toutes les familles limeuilloises et je vous présente au nom du conseil municipal, avec l'ensemble du personnel de nos services, nos meilleurs vœux pour une très bonne année 2017.



Embellissement - Fleurissement Plus beaux villages de France

- Label « une fleur » des villes et villages fleuris conservé
- Label « Plus beau village de France » conservé
- Fleurissement de la place du Port et de la passerelle avec des jardinières
- Nettoyage du coteau en dessous du château et du bourg dans le cadre des journées éco-citoyennes
- Participation à l'assemblée générale des plus beaux villages de France
- Accueil d'une délégation de 50 personnes de l'association des plus beaux villages de Wallonie et des plus beaux villages de la Terre
- Plantation de mûriers platanes dans le parking route de Trémolat



Festivités - Vie associative Animations - Sports et loisirs

- Organisation du repas communal de fin d'année
- Organisation de visites guidées nocturnes du village en collaboration avec l'EPIC (organisme de tourisme de la communauté de communes de la Vallée de l'Homme)
- Cérémonies traditionnelles du 8 mai et du 11 novembre
- Rencontre avec les responsables associatifs pour calendrier des manifestations
- Inauguration des travaux de la place et de la passerelle
- Organisation des journées éco citoyennes



Communication

- Un conseil municipal par mois ouvert à l'expression du public présent en fin de séance et envoi du compte rendu de chaque conseil aux habitants par mail
- Changement de place du panneau d'affichage principal (déplacé près de l'office de tourisme) et installation de 2 nouveaux panneaux (plateforme de propreté et place des fossés)
- Information par mail des manifestations des associations, et des événements exceptionnels des artisans et commerçants
- Réunion publique pour l'assainissement collectif
- Réunion publique le 26 avril 2016 concernant l'agenda 21, le stationnement et la circulation dans le haut du bourg
- Réunion spécifique le 23 mai 2016 pour les participants à l'agenda 21 et au Plan Communal de Sauvegarde
- « Adoptons les gestes qui sauvent » le 14 novembre 2016
- Réunion le 21 novembre 2016 pour la réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde
- Rencontre avec les acteurs du tourisme le 28 novembre 2016 pour un bilan de la saison



Vous avez dit AGENDA 21 !



Le réchauffement climatique est un problème majeur pour l'avenir de notre planète !!!

Qui n'a pas entendu parlé de la COP 21 et de la COP 22 ?

Les médias nous ont largement informés de ces conférences, qui ont eu lieu à Paris en 2015, et à Marrakech en 2016 dont le thème est la lutte contre le dérèglement, le réchauffement climatiques, et qui invitent chaque pays à rendre publiques leurs contributions visant à atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

Les représentants de nombreux pays de la planète se sont réunis pour impulser, et accélérer la transition vers des sociétés et des économies à capacité d'adaptation climatique et sobres en carbone.

Pour réussir ce défi, les villes et les communes sont mises à contribution. Elles sont invitées à engager des actions pour préserver l'environnement et le climat dans le cadre d'un programme national dénommé AGENDA 21.

Ce programme est supervisé au plan national par le Ministère de l'Environnement, pour les grandes villes, et par l'Association « Notre Village Terre d'Avenir » pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Les trois orientations de cet agenda 21 sont :

L'Environnement, l'Economie, le Social.

— Ces orientations sont déclinées en cinq finalités :

- Lutte contre le changement climatique, et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et consommation responsables.

Pour LIMEUIL un premier programme d'actions a été réalisé de 2010 à 2013.

— L'association « Notre village Terre d'Avenir » a réalisé un audit de notre commune en identifiant :

- Les actions réalisées du premier volet de l'Agenda 21,
- Les actions non réalisées et celles non réalisables,
- Les actions dites à critères discriminants

Nous devons en 2017, présenter le second volet de cet AGENDA 21...

Aujourd'hui au sein de la commune, un Comité de Pilotage constitué d'élus et d'habitants s'est réuni depuis sept mois pour élaborer un deuxième programme d'actions.

- Ce groupe de travail a pour mission de :
 - Prioriser des actions dites à critères discriminants,
 - Faire réaliser :
 - Les diagnostics amiante/plomb de tous les bâtiments propriété de la commune,
 - les diagnostics d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite P.M.R.
 - Réactiver les actions proposées dans le premier volet mais non réalisées
 - Inventorier de nouveaux besoins, à la mesure des moyens humains, matériels et financiers de notre commune.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

Citation de Saint-Exupéry

L'esprit de l'AGENDA 21 est une démarche participative de recherche et de réalisation d'actions pour améliorer notre cadre de vie, favoriser l'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement, le développement durable, les économies d'énergie...

Nous sommes toutes et tous concernés par cette réflexion de **DEMAIN...**

— Pour assurer le succès d'une démarche de développement durable, les cinq éléments suivants sont déterminants :

- Une stratégie d'amélioration continue
- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage
- La transversalité des approches
- L'évaluation partagée

Dès l'approbation de ces fiches d'action par le comité d'examen de « Notre Village Terre d'Avenir » notre référent, vous êtes toutes et tous invités à consulter en mairie les actions choisies et à participer à leur réalisation.

COMITE DE PILOTAGE AGENDA 21

AMPOULANGE Annie – CHANTEGREIL Isabelle – DEMPTOS François – FRANÇOIS Florence – FRANÇOIS Gilbert – GRANGE Gérard – HERVÉ Jean-Claude – HULOT Nicole - LABROUSSE Jean-Michel – LAFON Gabriel-MAGAT Marie-Hélène – MARIN Francine-MERINO Hélène – PISTRE Laura – TRICKETT Christiane – TRICOT Liliane – VAN STRIENN Christine – VAN STRIEN Yohannès – VERBERKMOES Hanney – VERBERKMOES Guillaume

Dates des réunions en 2016:

23 mai - 31 mai - 20 juin - 6 juillet - 17 août - 15 septembre - 13 octobre

Le Comité de Pilotage se réunira

le jeudi 26 janvier 2017 à 20h30 à la mairie.

Si ce projet pour notre village vous intéresse,

rejoignez-nous pour la réunion.

Tourisme

Bilan de la saison 2016

Cette année 5690 visiteurs se sont rendus à l'office de tourisme dont 4355 en juillet et août. On constate une augmentation de 28.5% pour le mois d'août par rapport à 2015.

Pendant la période estivale les Français, les Néerlandais et les Belges représentent la majorité des visiteurs.

Toutefois, en saison basse, les Britanniques restent très présents, et on note une augmentation des espagnols et des Allemands sur le territoire.

Cette année deux visites guidées nocturnes ont été organisées par l'EPIC (organisme de tourisme de la Communauté de communes Vallée de l'Homme) en juillet et en août. Ces dernières ont connu un grand succès avec un taux de remplissage à 100% pour la visite du 15 août.

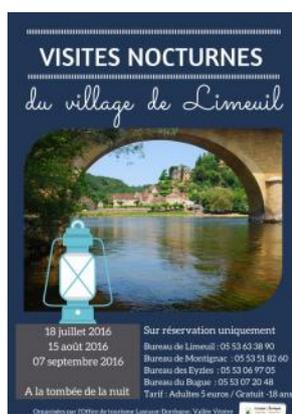
Une réunion avec les acteurs du tourisme du village a eu lieu le 28 novembre pour échanger et dresser un bilan de la saison (restaurateurs, propriétaires de campings, hébergeurs, artisans...)

A partir du 1^{er} janvier 2017 la compétence du tourisme sera prise en charge et gérée par la Communauté de communes Vallée de l'Homme. La taxe de séjour ne sera plus traitée par la commune de Limeuil mais par la Communauté de Communes.

Pour toutes questions sur la taxe de séjour vous pouvez prendre contact avec Carol Saint Amand à l'office de tourisme Lascaux Dordogne:

05.53.07.20.48

Carol.saint-amand@lascaux-dordogne.com⁵



- **Eglise Saint Martin:**
 - Pose d'un bénitier
 - Peinture du portail d'entrée du cimetière
 - Finition de l'entourage des caves urne
 - Commande d'un nouveau colombarium
- **Eglise Sainte Catherine**
 - Réfection provisoire de la toiture du clocher
 - Travaux toiture et traitement fissure du local d'accueil paroissial
 - Pose de barrières de Croix de St André de chaque côté de l'église
- **Le bourg**
 - Rénovation des bancs et installation de bancs neufs
 - Rénovation des poubelles en bois
 - Pose panneaux de signalisation complémentaires
 - Installation de distributeurs de sacs pour déjection canine
 - Reprofilage et réfection du chemin d'accès au château
 - Mise en place de barrières amovibles pour la terrasse du restaurant le « Bon Accueil »
 - Réparation des canalisations de la source alimentant la fontaine porte du Reclusou
 - Réfection du portail du transformateur de la rue du port
- **Atelier municipal :**
 - Réfection partielle de la toiture
 - Changement des gouttières plastiques détériorées par des gouttières en zinc
 - Rénovation installation électrique
- **Mairie:**
 - Réfection totale de la toiture, isolation des combles, remplacement des gouttières
 - Réfection des locaux des archives (Placoplatre , peintures, sols)
 - Rénovation d'un appartement
- **Office de tourisme**
 - Rénovation des volets
- **Place du port**
 - Travaux de finition: arrosage, électricité, entourage des arbres, pose de bornes
 - Réfection des poubelles et des tables
 - Pose d'une fontaine en fonte côté boulangerie
- **Maison des associations**
 - Changement des fenêtres
- **Parking du stade**
 - Pose de bornes de délimitation
 - Goudronnage des accès
- **Parking route de Trémolat**
 - Reprofilage
 - Mise en place d'un horodateur
 - Mise en place de la signalétique
 - Goudronnage des accès
 - Plantation d'arbres
- **Stade**
 - Clôture en grillage galvanisé de l'enceinte sportive
 - Changement du chauffe-eau des douches
 - Changement des gouttières détériorées et pose sur tout le bâtiment
 - Aménagement en calcaire des abords des vestiaires et création d'évacuation des eaux pluviales
 - Remplacement de 3 fenêtres vétustes « vestiaire Limeuil »
 - Pose de bornes en bois coté rivière
 - Busage du fossé du terrain de pétanque jusqu'à la rivière
- **Château**
 - Rénovation du mur de la place des fossés
- **Divers**
 - Création du chemin d'accès « Les Bailloutets »
- **Eclairage public**
 - Participation financière aux travaux du SDE pour la suppression des fils nus (St Martin et côté souffleur de verre)

Réfection de la toiture de la mairie



Le nouveau Bénitier



Action sociale

Adhésion au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bugue

• LE RÔLE DU CIAS

- ⇒ Faciliter et accompagner dans la vie quotidienne les personnes présentant une perte d'autonomie (personnes malades, âgées, handicapées) pour qu'elles puissent continuer, selon leur volonté, à vivre le plus longtemps possible à domicile
- ⇒ Pour les autres personnes, leur proposer des services de proximité en réalisant des tâches dont elles veulent se libérer

• PLUSIEURS SERVICES A DISPOSITION

- **Entretien du cadre de Vie:** entretien ponctuel ou régulier du logement et/ou du linge (ménage quotidien, vitres, remise en état, blanchisserie, repassage).

- **Aide à la personne:** aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne, des activités domestiques ou des activités sociales et relationnelles pour les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap

- **Aide aux aidants:** servir de relais pour remplacer ponctuellement ou régulièrement des aidants non professionnels (conjoint, enfants de la famille, etc ...) auprès des personnes malades

- **Repas à domicile:** les aides à domicile élaborent des menus, font les courses et réalisent les repas.

- **Transport accompagné:** les aides à domicile peuvent assurer le transport de la personne aidée pour lui permettre de sortir et de réaliser un ensemble d'activités hors de son domicile (loisirs, soins, courses, etc ...) dans le rayon des communes adhérentes.

- **En votre absence:** entretien du logement ou préparation du logement en vue d'un retour d'hospitalisation, de vacances ...

- **A votre place:** courses, démarches administratives ...

CONTACT

23 Rue du Jardin public - Porte de la Vézère - 24260 Le Bugue
05.53.03.09.10 - 05.53.03.09.14

Horaires d'ouverture au public
Lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi de 8h30 à 12h

Permanence téléphonique

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



Etat de la dette de la commune de Limeuil au 31/12/2016

Emprunts restant à rembourser

Date	Opération	Montant initial	Taux %	Durée	Échéances 2016	Capital restant dû au 31/12/2016 (€)
Budget principal de la commune de Limeuil						
2002	Travaux bâtiment château	30 489,80	5,19	15 ans	2 726,67	0
2003	Travaux logements mairie	104 000,00	Variable	15 ans	7 835,80	11 741,99
2004	Aménagement parc	45 000,00	Variable	15 ans	3 716,05	7 380,30
2013	Travaux voirie	30 000,00	4,23	12 ans	3 239,37	21 604,18
2013	Aménagement bourg - place des fossés- rue du port	200 000,00	3,95	15 ans	17 925,39	157 459,24
2016	Travaux mairie	100 000	1,68	15 ans	7 260,11	94 087,73
2016	Travaux aménagement place du Port	103 000	1,97	15 ans	6 079,27	98 539,02
	<i>Emprunt contracté par la communauté de communes du Pays Verinois, et transféré à la commune suite à l'abandon de la compétence</i>					
Budget annexe de l'eau potable de la commune de Limeuil						
2009	Forage	141 000,00	4,61	20 ans	11 292,51	108 612,25
2010	Station pompage	80 000,00	3,93	20 ans	5 850,11	62 082,00
2012	2ème château d'eau	150 000,00	3,51	5 ans	32 386,45	0
Budget annexe de l'assainissement collectif de la commune de Limeuil						
2011	Station d'épuration Assainissement du bourg	506 000,00	4,22	25 ans	38 176,69	404 800,00 Transféré au smde 24 au 01/01/17

Fiscalité

La municipalité reprend des compétences et les emprunts afférents.

Les taxes locales communales seront augmentées pour compenser ces nouvelles charges sans incidence sur le montant global de vos impôts locaux.

Taux des taxes locales de l'intercommunalité		
Communauté de communes	Du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe	De la Vallée de l'Homme A partir du 1er janvier 2017
Taxe d'habitation	9,76 %	5,25 %
Taxe foncière bâti	10,12 %	7,84 %
Taxe foncière non bâti	51,41 %	31,82 %

Personnel

Suite au départ à la retraite de Yolande Geneste, le volume horaire de Danielle Calès est passé de 21h42 à 27h83 hebdomadaires. Laura Pistre, conseillère à l'office du tourisme, occupe un temps plein à la commune (50% à la mairie et 50% à l'office de tourisme /poste créé par l'ancienne municipalité pour 35h à l'office de tourisme).

La commune a recruté des emplois aidés (contrat de 20h pris en charge à 80 %, par l'Etat et 20% à la charge de la commune), un en renfort au service technique notamment l'été et un pour la poste et le ménage des bâtiments communaux et des églises.

Se sont succédés Quentin Jurkowski et Cédric Fortunel au service technique. Un nouvel appel à candidature a été lancé.

Actuellement Perrine Dhesdin succède à Danièle Lecourt pour la poste et le ménage.

Achats

- Achat d'un 2ème véhicule (C15) pour permettre aux employés de travailler à différents endroits en autonomie
- Achat d'une tondeuse

Assainissement collectif

A partir du 1er janvier 2017, la compétence assainissement collectif est transférée au Syndicat Départemental de l'Eau (SMDE24). La Régie des Eaux de la Dordogne (RDE24) exploitera le service.

La commune a devancé le transfert obligatoire prévu au 1er janvier 2018.

Suite au transfert, le SMDE24 reprend l'emprunt, gère le fonctionnement et l'investissement de la station d'épuration, facture et encaisse les consommations des abonnés et réalise les nouveaux branchements.

Projets

- Aménagements au Garden Party (toilettes handicapés, chauffage, gouttières ...)
- Achat parking « Dollé »
- Parkings route de Trémolat: aménagement, barrières et éclairage des abords
- Aménagement salle au rez-de-chaussée du château
- Rénovation salle des associations
- Aménagement intérieur de la mairie
- Aménagement du sentier porte de Reclusou
- Aménagement parking cimetière et vente de parcelles à bâtir St Martin
- Restauration des 2 murs éboulés de l'enceinte du château.
- Remplacement haie et revêtement parking stade
- Toiture château
- Reprise du revêtement de l'esplanade de l'office du tourisme et de la descente en face du souffleur de verre.
- Augmentation du nombre de places de parking PMR
- Aménagement de deux bornes de recharge de véhicules électriques sur le parking du foot.

⇒ En fonction du bilan de fin d'année et des devis, les priorités seront choisies pour l'année 2017.

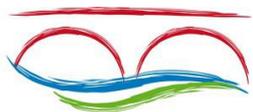


Changement de communauté de communes

Les principales compétences de la communauté de communes

Ce qui va changer

Compétences	Du Pays Vernois Terroir de la Truffe jusqu'au 31 décembre 2016	De la Vallée de l'Homme A partir du 1er janvier 2017
Urbanisme	<p>Instruction des autorisations des droits du sol (permis de construire, déclaration de travaux etc) par le service urbanisme de la communauté de communes basé à Sainte Alèvre.</p> <p>Document d'urbanisme: carte communale</p>	<p>Instruction des autorisations des droits du sol (permis de construire, déclaration de travaux etc) par le service urbanisme de la communauté de communes basé à Rouffignac.</p> <p>Document d'urbanisme: Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)</p>
Voirie 26 km au total pour la commune	<p>14 km de voirie pris en charge en fonctionnement et en investissement par la communauté de communes.</p> <p>Les 26 km étaient entretenus (fauchage) par la communauté de communes (la commune payait une prestation à la communauté de communes pour les 12 kms de voirie restée communale).</p> <p>Emprunt de 358 000 € contracté par la communauté de communes du Terroir de le Truffe pour 12 km de travaux en 2011.</p>	<p>8 km de voirie pris en charge en investissement par la communauté de communes.</p> <p>Pour le fonctionnement (entretien - fauchage) la communauté de communes verse 150 € du kilomètre à la commune. La commune est libre ensuite d'entretenir elle –même les routes et ou de faire appel à une entreprise.</p> <p>L'emprunt sera repris par la communauté de communes au prorata de la voirie intercommunale soit 8 km sur les 12 km de travaux. Le reste de l'emprunt revient à la charge par la commune.</p>
Assainissement Non Collectif	Redevance SPANC: 29 € par an	Redevance SPANC: 40 € tous les 4 ans soit 10 € par an
Tourisme	<p>Compétence non exercée par la communauté de communes.</p> <p>Taxe de séjour perçue par la commune.</p> <p>Tous les frais relatifs au tourisme financés par la commune (salaire hôteesse d'accueil, local, téléphone ...)</p>	<p>Compétence communautaire.</p> <p>L'EPIC (Office de tourisme Lascaux Dordogne) percevra la taxe de séjour et prendra en charge tous les frais liés au tourisme (hôteesse d'accueil à hauteur de son temps à l'office du tourisme, local, téléphone...)</p>
Scolaire	<p>Compétence communautaire en fonctionnement et en investissement au 1er janvier 2014 (à l'intégration de la communauté de communes du Terroir de la Truffe à la communauté de communes du Pays Vernois).</p> <p>Emprunt (contracté par la commune pour les travaux en 2011) transféré à la communauté de communes en 2014 dans le cadre de la compétence.</p>	<p>Compétence non exercée par la communauté de communes.</p> <p>Emprunt repris par la commune.</p> <p>Nota Bene: La communauté d'agglomération n'exerce pas la compétence scolaire, dans tous les cas la commune aurait récupéré l'emprunt et la compétence.</p>
Péri-scolaire	Tous les frais relatifs aux temps périscolaires (garderie, temps d'activités périscolaire=TAP) sont pris en charge par la communauté de communes.	Tous les frais relatifs aux temps périscolaires (garderie, temps d'activités périscolaire TAP) sont pris en charge par la communauté de communes dans les mêmes conditions .



L'amicale du RPI des 2 rivières

Compte-rendu de l'assemblée générale du 10 novembre 2016.

Année 2015/2016

Activités de soutien aux projets des écoles du RPI

D'octobre à juin : Aide au travail personnalisé (environ 12 élèves inscrits)

Spectacles offerts à l'école de St Chamassy (« Cendrillon » par le théâtre de la Gargouille) et aux écoles de Limeuil et Paunat (« Antoine et les étoiles » de la compagnie des 3 chardons)

11 mars 2016 : Animation du Carnaval des écoles à Limeuil (fabrication de masques, divers ateliers sur le thème du cirque et achat du gouter)

2 juillet 2016 : Organisation du repas de la fête des écoles à St Chamassy : environs 270 repas et tombola ;

Activités pour les enfants et les familles

22 novembre 2015 : Sortie au bowling de Sarlat (54 participants)

5 décembre 2015 : TELETHON à Limeuil

12 décembre 2015 : Cinéma « le voyage d'Arlo » (77 participants)

24 janvier 2016 : Sortie aux Gouyatsous à Périgueux (24 participants)

7 février 2016 : Sortie Patinoire à Brives (67 participants)

19 mars 2016 : Cinéma « Zootopie » (40 participants)

27 & 28 mars 2016 : Chasse aux œufs aux jardins panoramiques de Limeuil

10 avril 2016 : sortie au labyrinthe préhistorique de l'aquarium du Bugue (67 participants)

26 juin 2016 : Sortie au Zoo de la Palmyre à Royan (67 participants)

Activités d'autofinancement

30 Avril 2016 : participation à la Grappe de Cyrano

7 aout 2016 : participation à la Grande Tablée du confluent

25 septembre 2016 : Organisation de la 1ere randonnée de l'automne

Subventions des mairies de Limeuil, Paunat et St Chamassy

Projets pour l'année 2016 / 2017

Janvier 2017 : Patinoire à Brive

19 février 2017 : Soirée Carnaval sûrement à Alles sur Dordogne (repas et boom déguisée ...)

Mars 2017 : Chasse aux œufs au parc du château

Avril 2017 : Auberge aux 500 jeux à Meyrals

Juin 2017 : sortie de fin d'année : propositions : Parc la coccinelle / Rocamadour (grotte de lacave, forêt des singes, etc....)

Ceci est une esquisse de notre calendrier, il évoluera selon les envies de chacun, selon les sorties de films et les idées que vous pouvez nous suggérer !

Rives d'Art

Les 3 manifestations de l'association rives d'art pour 2017 s'inscrivent dans une volonté de connaissance et de reconnaissance des arts, du patrimoine et de l'histoire.

- **Six expositions** dans la salle du château de mai à octobre chacune réunissant un ou deux artistes

- L'art dans les jardins

Au cours de la journée du 4 juin rendez vous avec des artistes dans les jardins publics et privés. Ainsi une vingtaine de jardins seront autant de lieux d'exposition à travers le village

- L'histoire de Limeuil sous le regard des artistes

Des étudiants de l'école des beaux arts de Paris s'approprieront des lieux et des murs pour retrouver l'histoire des rivières de Limeuil à travers les siècles (de juin à septembre). Ce projet à l'étude comprendra la réalisation de 4 installations individuelles et 3 installations collectives.

Ainsi 2017 sera une année d'importance et de diversité des arts à Limeuil.

Pour toute réaction ou information merci de vous adresser à Chris Busschers (bijoutière rue du port)

Ecole maternelle de Limeuil

L'école maternelle de Limeuil continue à attirer de nombreux enfants. 15 nouveaux élèves ont fait leur rentrée en septembre 2016. La classe totalise un effectif de 26 enfants : 2TPS (2-3 ans), 15 PS (3-4 ans) et 9 MS (4-5 ans).

L'effectif du Regroupement Pédagogique Intercommunal, Alles- Paunat- Saint-Chamassy-Limeuil, reste stable, 96 enfants y sont scolarisés.

Au printemps 2016, la potière de Limeuil, Madame Christine Robert, nous a fait partager sa passion. Les enfants ont adoré travailler, malaxer la terre. Leurs magnifiques réalisations, en lien avec le thème de la Préhistoire, ont été cuites au four de Ratillou. De nombreux parents sont venus assister à l'exposition à l'école et chaque enfant a pu repartir avec ses productions. Deux bénévoles, Anne Mallemouche et Bernadette Richard, ont participé à ces ateliers de poterie, les enfants ont bien apprécié leur aide.

Pour enrichir ce projet « Préhistoire », deux grottes ont été visitées : la grotte aux cent mammouths de Rouffignac et la grotte de Lascaux à Montignac.

Les enfants ont également pu participer à plusieurs spectacles.

L'école cherche à encourager l'exploration et l'épanouissement des enfants afin de leur donner l'envie d'apprendre.

Un grand merci à toutes les personnes qui participent à la continuité de nos écoles et au bien-être des enfants.

La Directrice,
Brigitte Poumeaud.

Le football club

Nouvelle saison pour les équipes du club. Il y a toujours autant de licenciés avec environ 165 joueurs et dirigeants ; partant des plus jeunes (5 ans) aux plus anciens (85 ans). Cette année encore 9 équipes porteront les couleurs du village dans tout le département.

Niveau résultat : Les débuts de l'équipe A sont difficiles mais la saison est encore longue, l'état d'esprit des joueurs est bon et une fois les blessés revenus les résultats positifs reviendront.

Concernant l'équipe B le démarrage est bien meilleur, les jeunes qui forment cette équipe sont en passe de gagner leur pari qui est de maintenir cette formation à ce niveau.

L'équipe C, mélange d'anciens et de jeunes issus de l'équipe des U18 est toujours en bonne position (2nd) dans sa Poule de départementale 5.

L'école de foot (environ 100 licenciés) a bien démarré ses compétitions. Toutes les équipes portent haut les couleurs du club. Ce n'est pas peu dire quand on s'appelle Limeuil, l'excellence est toujours visée.

Au niveau des animations, le repas choucroute a très bien marché, nous remercions les 98 personnes qui nous ont fait l'honneur de venir partager cette soirée avec nous.

Nous remercions la Vitrolle et ses dirigeants pour le prêt de la salle et nous vous disons à l'année prochaine.



La prochaine manifestation organisée sera une vente de vins (Madiran) au profit du club. Merci de réserver un bon accueil aux personnes qui vous proposeront ces cartons.

Un quine aura lieu le 28 janvier à la salle des fêtes du Buisson de Cadouin (nombreux lots à gagner).

Un dirigeant à l'honneur : cette fois c'est à Monsieur Bernard MARTY que je pense. Pour le temps qu'il passe à s'occuper du club. En passant du tri des maillots pour les différentes équipes aux repas du vendredi soir. On le trouve au stade 5 jours sur 7. Merci à lui et à sa femme Jacqueline de le laisser partir aussi souvent.

Le bureau remercie les habitants de Limeuil pour leurs dons en faveur de l'école de football (achat de ballons). Merci Jean Louis (il se reconnaîtra). Nous remercions également le club de pétanque et ses dirigeants pour l'achat des chasubles en faveur de cette même école.

De plus une personne du bureau nous a offert des maillots floqués Georgy afin qu'on se souvienne de notre président, ce geste est tout à son honneur.

*Pour le club, le co président
Dominique Richard,*



Comité des fêtes

Depuis le début de son existence, son seul but du comité des fêtes est d'animer et de faire connaître notre village.

Toute l'équipe de bénévoles ne compte ni son temps, ni son énergie pour proposer des manifestations de qualité qui ont fait la réputation de notre association aux alentours.

L'équipe a aussi l'objectif de fédérer les bénévoles des autres associations entre eux autour de manifestations organisées tous ensemble.

Les activités 2016

- ⇒ La Saint Patrick le 19 mars avec le Groupe Ester Lily
- ⇒ Le repas de la Grappe de Cyrano (1 200 repas préparés et servis par les bénévoles de plusieurs associations)
- ⇒ Le vide grenier du lundi de Pâques annulé pour intempéries
- ⇒ La journée des randonneurs annulée pour cause de décès
- ⇒ Le vide grenier du lundi de Pentecôte
- ⇒ La fête de la musique organisée par plusieurs associations annulée pour cause de mauvais temps
- ⇒ 3 jours de manifestations pour la fête du village en juillet
- ⇒ Le grande tablée du confluent avec les autres associations en août.



L'activité du comité est intense et notre seul but est d'animer la commune en diversifiant nos activités pour intéresser le plus grand nombre.

Nous n'avons pas pour finalité d'augmenter notre trésorerie, c'est pour cela que chaque fois que nous en avons les moyens, nous agrémentons nos manifestations avec des groupes et des orchestres de qualité, nous essayons de perpétuer de beaux feux d'artifice, et nous dotons le comité de certains équipements nécessaires aux activités.

Pour que le comité soit bien celui de toute la population, nous souhaitons toujours la venue de nouveaux bénévoles pour renforcer notre équipe, pérenniser nos actions et développer nos animations.

L'assemblée générale aura lieu le samedi 14 janvier 2017 à 18h00 à la salle des associations à l'école.

Les manifestations 2017:

- ⇒ 18 mars: Fête de la St Patrick
 - ⇒ 17 avril: Vide grenier
 - ⇒ 5 mai: Vide grenier
 - ⇒ 24 juin: Fête de la musique
 - ⇒ 14, 15 et 16 juillet: Fête du village
 - ⇒ 6 août: Grande tablée du confluent
- Mais aussi, journée des randonneurs, concert et marché gourmand dans le haut du village, marché artisanal nocturne (dates à définir).

Le Président,
Bruno Durand



Adoptons les comportements qui sauvent

Lundi 14 novembre une quarantaine de personnes s'est retrouvée dans la salle du château afin d'assister à la réunion portant sur le thème de « Adoptons les comportements qui sauvent », réunion animée par Mr Pérusin, commandant de la brigade des pompiers du Bugue, accompagné de l'adjudant chef Hauw et du caporal Fouillet.

Le docteur N'Guyen, médecin des Pompiers a également pris part à cette soirée.

Après une partie théorique sur des rappels de base, les Limeuillois furent invités à intervenir et à appliquer les premiers gestes de secours (compression – pose de garrot – mise en position latérale de sécurité – massage cardiaque).



Que retenir ?

1) La protection et l'alerte

=> **Protéger le lieu d'un accident**

Examiner la situation :

-S'il reste un danger il doit être supprimé (ex. couper le courant électrique);

-Si le danger ne peut être supprimé, ne pas approcher et empêcher l'accès à la zone dangereuse (ex. fuite de gaz).

=> **Transmettre l'alerte en composant le 112** (numéro d'urgence européen).

Le message à transmettre doit être le plus complet et le plus précis possible.

Avant de raccrocher, répondre aux questions posées et suivre les instructions données par les secours.

2) L'inconscience

=> Ce qu'il faut savoir : la victime ne répond pas aux questions, ne réagit pas mais respire.

=> Ce qu'il faut faire

- Mettre la victime en Position Latérale de Sécurité (PLS) en la faisant rouler sur le côté.

- Alerter les secours ou s'assurer que l'alerte a été transmise

3) L'arrêt cardiaque

=> Ce qu'il faut savoir : la victime est inconsciente, elle ne bouge pas, ne respire pas.

=> Ce qu'il faut faire

-Appeler le 112 le plus rapidement possible et réclamer un défibrillateur

-Allonger la victime sur un pan dur

-Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire jusqu'à l'arrivée des secours : 30 massages et 2 insufflations (non obligatoire chez un adulte mais indispensable chez l'enfant en commençant par cette action)

=>Si un défibrillateur est disponible :

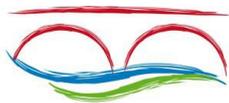
-L'allumer

-Suivre impérativement les indications vocales et/ou visuelles de l'appareil jusqu'au relais des services de secours ou de la reprise de la respiration



La municipalité devrait acquérir un défibrillateur par l'intermédiaire d'un groupement d'achat avec la nouvelle communauté de communes de Vallée de l'Homme.

Il est possible d'organiser une session avec au moins 10 participants afin d'obtenir le PSC (Prévention et Secours Civique). Ce stage dure une journée et peut être réalisé au château. La participation est de 60€ par personne. S'inscrire en mairie.



votre compteur
craint le froid
Habillez-le pour l'hiver

Compteur d'eau

La saison froide arrive, pensez à protéger votre compteur d'eau.

Pensez également à vérifier 2 fois par an si il n'y a pas d'eau dans le coffret.



Si tous vos robinets et chasse d'eau sont fermés, votre compteur ne doit pas tourner !

Sinon il y a une fuite !



Divers containers sont mis à votre disposition à la plateforme des poubelles près des ateliers municipaux (verre, papier, sacs noirs, sacs jaunes), il faut déposer les déchets à l'intérieur de ceux-ci et non par terre.

Ces containers sont réservés aux résidents de la commune.

Les objets encombrants doivent être emmenés à la déchetterie du Bugue située dans la zone artisanale de la terrasse (05.53.08.74.55) ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Service gratuit.

Notre plateforme n'est pas une déchetterie !

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le maire de la commune de Limeuil
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212.2
Considérant la réglementation concernant la divagation des animaux
Sur la voie publique et l'obligation de déclaration des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories.

ARRÊTÉ



Chiens errants

Article 1 :

Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies et espaces publics.

Article 2 :

Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai à la fourrière.

Article 3 :

Ne sont pas considérés comme errants, les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils ont été employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

Article 4 :

Les chiens circulant sur la voie publique ou dans les lieux publics, même accompagnés, doivent être tenus en laisse. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident. Dans le cas contraire, ces animaux seront considérés en état de « divagation »

Article 5 :

Même tenus en laisse, les chiens sont interdits à l'intérieur des édifices publics, culturels, ainsi que dans les cimetières

Article 6 :

D'une manière générale les personnes ayant la garde d'un animal domestique devront veiller à ce que celui-ci ne puisse constituer un risque d'accident, et ne porte atteinte à l'hygiène à la sécurité et à la tranquillité publique.

Article 7 :

Les enclos de chiens reconnus dangereux (catégorie 1 et 2) doivent être construits de manière à ce que l'animal ne puisse s'échapper (une hauteur de 2 mètres est requise)

Une évaluation comportementale du chien est faite par un vétérinaire, renouvelée à intervalles réguliers (1,2 ou 3 ans) selon la dangerosité du chien (de 1 à 4)

Article 8 :

Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 9 :

Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Sainte Alvère est chargé de l'exécution de présent arrêté, dont une copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Suite à de nombreuses plaintes, Monsieur le Maire vous rappelle qu'il a pris un arrêté le 28 septembre 2015 rappelant la réglementation concernant la divagation des animaux sur la voie publique

Article 1: *Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies et espaces publics*

Le ministère de l'agriculture a adopté par arrêté en date du 5 décembre le passage au niveau du risque influenza à un niveau « élevé » sur l'ensemble du territoire national. Il résulte de cette décision que des mesures particulières doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire départemental.

Les mesures à prendre

- l'obligation de confinement ou de pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages pour tous les élevages commerciaux de volailles et les basses cours. Un régime dérogatoire existe **UNIQUEMENT** pour les élevages de type commerciaux. Cette dérogation peut être accordée pour des raisons de bien-être animal ou de respect de modes de production sous réserve de la mise en œuvre dans l'élevage de mesures de biosécurité renforcées. Ces demandes sont instruites par nos services.

Il est impératif que les détenteurs d'oiseaux de votre commune répondent à cette exigence afin de prévenir tout risque de diffusion du virus de l'influenza aviaire depuis la faune sauvage vers nos élevages. La présence avérée du virus même dans une basse cour serait de nature à compromettre plus encore les possibilités d'échanges commerciaux de volailles ou de leurs produits depuis la France vers le reste du monde.

- l'interdiction de tout rassemblement de volailles vivantes. On entend par rassemblement la présence simultanée de plusieurs détenteurs ou d'oiseaux d'origines différentes. Les marchés de volailles vivantes n'échappent pas à cette disposition.

Là encore, un régime dérogatoire existe. Les exposants qui souhaiteraient présenter des volailles sur votre marché doivent nous demander cette dérogation. Dans le cas où elle serait accordée, il incomberait aux exposants de s'organiser pour limiter au maximum les risques de contact entre eux, entre les oiseaux et le public. Les oiseaux ne pourront alors être déchargés, ils devront rester à l'intérieur de leur véhicule de transport.

Une séparation physique devra être mise en place entre les exposants ou à défaut, une distance de 100m minimum. Dans ce cadre, le nombre d'exposants devra être limité à 5.

Ce régime dérogatoire pourrait être rapidement remis en question selon l'évolution sanitaire.

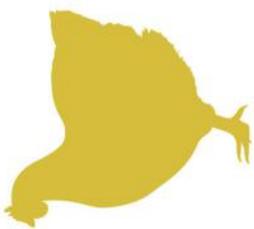
Il ne sera pas dérogé à l'interdiction de rassemblements de palmipèdes

- l'interdiction de lâchers de gibiers à plumes sur tout le territoire national. Les lâchers de galliformes (faisans, perdrix) peuvent être, eux, autorisés sous certaines conditions.

- l'interdiction d'utilisation d'appellants pour la chasse aux gibiers d'eau sur tout le territoire national sauf pour les appellants déjà mis en place. Le transport ou le déplacement de ces oiseaux reste interdit.

- l'interdiction de lâchers de pigeons sur tout le territoire national

L'ensemble du département de la Dordogne est donc aujourd'hui concerné par ces mesures.



LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

- ▶ Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- ▶ Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- ▶ Limiter l'accès de la basse cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- ▶ Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
 - ▶ Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
 - ▶ Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
 - ▶ Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
 - ▶ Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.



RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister.
- Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

! Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Une année en quelques images



Les inondations



© Anaëlle Labrousse

L'hommage à Georgy



La grappe de Cyrano



Inauguration du boulodrome et hommage à Monsieur Magat



Le marché potier



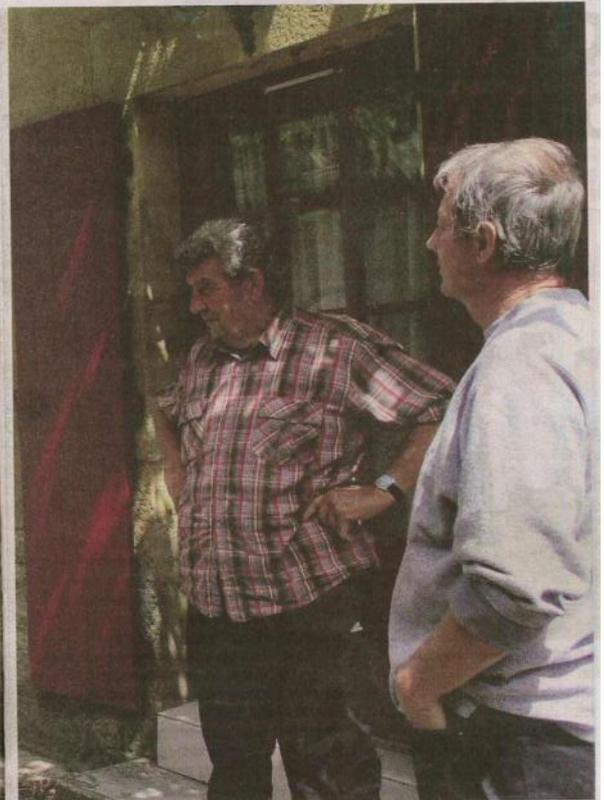
La fête du village



Le troc aux plantes



Quand des touristes s'arrêtent chemin faisant dans la rue pour discuter avec Jacky Adole, l'une des figures



incontournables de Limeuil, sur son pas-de-porte... PHOTOS É.D.

Sur les pavés,

LIMEUIL Comment vit-on dans un village dont la population explose en été ? Rencontre avec des Limeuillois... philosophes

ÉMILIE DELPEYRAT
edelpeyrat@sudouest.fr

Limeuil, plus beau village de France. Limeuil, point de confluence des rivières de la Dordogne et de la Vézère au carrefour du Périgord noir et du Périgord pourpre : 350 habitants l'hiver, 100 000 visiteurs l'été.

Pour les autochtones, le choc est rude. « C'est un peu comme passer du chaud au froid, sans transition », confesse Daniel, 68 ans, surpris en pleine préparation du repas Moules frites organisé le soir même sur la place du Port. « Faut pas que ça dure trop longtemps », renchérit Benoît, venu prêter main-forte pour l'organisation de la soirée.

Un bidon d'huile à la main, Jean-Michel, conseiller municipal de son état, tempère. « Les touristes, c'est ce qui fait vivre Limeuil, ne l'oublions pas. Sans eux, ce serait difficile de maintenir les commerces et les artisans qu'il y a ici. »

Sans la foule des beaux jours, c'est sûr, l'économie ne serait pas aussi florissante. Les quatre restaurants ouverts en saison n'auraient plus leur raison d'être et les locations, cette manne tombée du ciel, ne se porteraient pas aussi bien. Propriétaire de deux maisons de vacances héritées de sa famille, François, à la retraite, est le premier à profiter de l'affluence estivale. Aussi se voit-il

mal cracher dans la soupe. « J'aime bien mon village et l'idée de le faire partager : clairement, ces touristes sont une aubaine pour nous », dit-il.

« Ça dépend de la qualité »

L'intérêt n'est pas que financier, insiste Olivier, un agent immobilier à la cinquantaine élégante qui préfère occasionnellement se présenter comme poète. « Les vacanciers, c'est un enrichissement culturel. Ils nous apportent leur regard sur les choses, leurs manières de réagir ne sont pas les mêmes que les nôtres, c'est en ça que la rencontre est intéressante », plaide avec conviction celui dont l'enthousiasme fait décidément plaisir à voir.

Devant sa porte, Jacky fait mine d'être d'accord. Ancien rugbyman et ancien commerçant à La Rochelle, Jacky Adole est une figure locale. Poignée de main virile, gouaille chaleureuse, l'homme n'a pas l'habitude de raconter des histoires. « Les touristes ? À dire vrai, ça dépend de la qualité, de l'éducation des gens. Certains sont très respectueux, et d'autres, beaucoup moins. »

Jacky a des exemples à revendre : « Il y a ces types qui se garent devant votre garage. En général, plus les jantes sont grosses, plus ils stationnent n'importe comment, sans rien demander à personne. » Par-

fois même, ce sont les enfants qui, sans le savoir, gâchent la tranquillité de Jacky. « Il y a des jours où on peut plus pêcher en bateau sans se prendre un caillou sur la tête. » Énervant à la fin.

Sacré dilemme pour les élus

Jusqu'où peut-on aller, sans que le tourisme ne pèse trop sur le quotidien des Limeuillois ? Pour la municipalité, « le dilemme revient tous les jours ou presque », concède Laurence Ninnin, la première adjointe.

Des solutions ont été trouvées pour le parking : chaque habitant peut stationner gratuitement à partir du moment où son macaron est collé sur le pare-brise de sa voiture. Côté déchets, des poubelles supplémentaires ont été installées en haut du village. Mais là, c'est plus dur. « Il y a encore des mouchoirs, des mégots qui traînent par terre. » Des désagréments dont il ne faut pas faire cependant « des généralités ».

Croisé au détour d'un coin de rue, Pierre-Georges Anglade, cigarette au bec, estime qu'on « devrait faire encore plus pour faire connaître Limeuil », au-delà de ses frontières. L'association Isabeau de la Tour qu'il vient de créer ne poursuivra pas d'autre objectif. « Ce village est riche de son patrimoine. Tous ceux qui veulent valoriser cet héritage sont les bienvenus chez nous. » À bon entendeur...

la foule



La plage de Limeuil est un spot privilégié pour observer la confluence de la Dordogne et de la Vézère

Parmi les plus beaux villages

Village médiéval accroché à son éperon rocheux, Limeuil doit d'abord sa renommée à son emplacement géographique exceptionnel : à la confluence des rivières de la Dordogne et de la Vézère, le village est un trait d'union, entre le Périgord noir et le Périgord pourpre.

Limeuil doit aussi sa bonne réputation à l'élégance de ses maisons en pierre et de ses ruelles escarpées qui semblent grimper sans fin vers le ciel. La place du Port est le point de départ idéal pour une visite approfondie du village. Bordé par l'eau de la Dordogne et celle de la Vézère, l'endroit est propice à la rêverie et à l'imagination. C'est là que du Moyen Âge au XVIII^e siècle, les gabarres arrivant du Massif central déchargeaient leurs marchandises. Un peu plus haut, les jardins de la mairie offrent une vue décoiffante sur la confluence. Rafraîchissant avant la montée à pied vers la Maison du porche et la Grande-Rue. Là-haut, près de la place des Fossés, les Jardins panoramiques de Limeuil témoignent de la fibre écologique du village et de son goût pour le monde végétal. Situé à l'emplacement de l'ancien château fort, ce cocoon vert, façonné par l'homme, est un havre de paix qui plonge les yeux fermés dans les eaux qui se mêlent.



Naissance

16 08 2016 Paul LAFON



Toutes nos félicitations aux heureux parents

Décès

13 05 2016 Louis-Georges PRIGENT
29 06 2016 Jacques DELFOUR
26 10 2016 Jacques BOUYRAT
14 11 2016 Romola JONES (Perth-Australie)
29 11 2016 Lucette MONGINET
07 12 2016 Angèle ZANONI



Sincères condoléances aux familles

A noter

Nouvelle adresse mail de la mairie (l'ancienne adresse fonctionne toujours également):
limeuil.mairie@gmail.com

Anne Mallemouche et Jean Louis Lalot s'occupent des collectes pour acheter des fleurs et/ou des plaques pour les obsèques des Limeuillois

La mairie sera fermée du 26 au 30 décembre 2016.

Une permanence aura lieu en mairie le samedi 31 décembre 2016 de 10h à 12h pour les inscriptions électorales



Un verre de vin chaud vous sera offert le jeudi 22 décembre à partir de 18h près du sapin sur la place du port

Le Maire et le conseil municipal seront heureux de vous présenter leurs vœux pour la nouvelle année le samedi 21 janvier 2017 à 17h à la salle du château

Nous vous souhaitons à tous de passer de très belles fêtes de fin d'année

Vous pouvez nous faire parvenir votre adresse mail personnelle si vous souhaitez être informé directement de toutes les activités municipales et de la vie communale.

Mairie de Limeuil - Rue du port - 24510 Limeuil - Tel: 05.53.63.30.89 - Télécopie: 05.53.63.30.31
limeuil.mairie@gmail.com - www.limeuil-en-perigord.com

Directeur de publication: Jean-Claude HERVE

Comité de rédaction (commission communication): Jean-Claude HERVE, Nicole HULOT, Hélène MERINO, Laurence NINNIN, **Réalisation:** Laurence NINNIN

Photos: Jean-Claude HERVE, Christian LACOMBE, Laurence NINNIN